

L'enseignement s'intéresse aux conditions qui régissent le devenir des élèves qui présentent une déficience ou un trouble d'apprentissage, à l'issue de l'enseignement secondaire ainsi qu'à leur impact. L'adolescence s'apparente en effet à une période au cours de laquelle la capacité à s'entrevoir un futur et à bâtir un avenir peut être entravée par des discontinuités liées aux disparités qui séparent le traitement social de l'enfance handicapée du traitement social du handicap à l'âge adulte. Ces discontinuités peuvent progressivement placer celles et ceux qui ne peuvent prétendre aux soutiens prévus pour les adultes en marge de l'action des services d'accompagnement sociaux et professionnels au risque d'être irrémédiablement marginalisés.

Elles peuvent conduire les jeunes présentant une déficience ou un trouble d'apprentissage à accumuler des expériences éducatives et professionnelles peu capitalisables professionnellement et disqualifiantes socialement. Elles peuvent les placer dans un éphémère exigeant, à chaque nouvelle étape du processus, une réinitialisation de démarches souvent longues, coûteuses en temps et en énergie pour construire ou reconstruire les conditions régissant leur légitimité.

Ces discontinuités ne sont toutefois pas de simples obstacles transformant le parcours de formation et l'accès à l'emploi en une lutte permanente. Le temps est un symbole à partir duquel se construit la possibilité de se projeter dans le futur et de faire coexister à propos de sa propre vie un point de vue personnel et impersonnel, coexistence essentielle à la reconnaissance de soi par soi-même et par autrui. En cela, les jeunes présentant une déficience et leurs familles voient dans les discontinuités et les ruptures des révélateurs du stigmate qui frappe celles et ceux présentant une déficience et en font des composantes du processus de production du handicap. Elles contribuent à transformer les multiples dimensions qui régissent la poursuite de la scolarité, l'entrée en formation professionnelle ou l'accès à l'emploi en autant d'événements révélateurs de handicap et opèrent à ce titre un véritable travail d'invalidation. Elles peuvent les rendre vulnérables dans le rapport qu'ils entretiennent à eux-mêmes et les privent de la confiance en soi et du respect de soi qui permettent de s'entrevoir sujet de son devenir. Les possibilités d'inscription sociale et professionnelle dépendent, en cela de l'aptitude de l'école à inscrire la scolarité dans des parcours de formation réunissant les conditions d'un cheminement entre les espaces et les niveaux scolaires, facilitant l'accès à l'emploi et l'inscription sociale.

Aussi, l'enseignement rapporte-t-il l'analyse des parcours à l'issue de l'enseignement de secondaire à l'effet « capacitant » ou, à l'inverse de l'effet invalidant, des stratégies développées par les écoles et les structures d'accompagnement pour assurer le passage entre ces différents espaces et niveaux. Il décrit dans un premier temps la situation que peuvent connaître les adolescents et jeunes adultes présentant une déficience ou un trouble d'apprentissage à l'issue de l'enseignement secondaire. Dans un second temps il souligne l'importance de parcours personnalisés de formation ancrant le devenir des intéressés dans des cheminements éducatifs et professionnels cohérents et continus. En troisième lieu l'enseignement rapporte le devenir des jeunes présentant une déficience ou un trouble d'apprentissage à une ritualisation des étapes qui jalonnent les cheminements individuels et sociaux à l'issue de l'enseignement secondaire qui associe le projet à un rite de passage et non à un simple outil de gestion des écarts.

Calendrier : le cours se donne le mercredi matin de 9h00 à 13h00

Local : Salle [q.Sm6](#) ou **Séminaire-6 - Bât. B-31 – Faculté de Droit** – (Aile droite niv.+ 2)

Plan d'accès : <http://www.ulg.ac.be/acces/plans/>

(Parking 15 ou 16, Campus Sart Tilman – Bd du Rectorat)

Modalités

L'accès aux séances est entièrement libre et sans frais ; nous vous demandons simplement de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Mme Elias en téléphonant au 04 / 366 20 61 ou par mail jeannine.elias@ulg.ac.be.

Vous veillerez à cette occasion à nous communiquer le moyen de vous joindre le plus sûrement et le

plus rapidement pour vous prévenir de tout changement de dernière minute.